

suite de l'objet de ses désirs, et il s'accrochera, comme un noyé, à toute planche de salut qu'il pourra rencontrer.

En refusant aux élèves qui ne possèdent pas une formation complète, la faveur de les admettre aux écoles supérieures, on rendra un véritable service à la société, car, comme le dit l'abbé Emile Chartier (1): "ils seront des ratés et des déclassés, et il y en a déjà trop." Le désavantage est encore plus grand pour la société, si en outre, ils sont intrigants et rusés, car ils prennent la place de ceux qui sont plus compétents.

On aidera ainsi, par ce refus, à résoudre efficacement la question de l'encombrement des professions, et, dans une certaine mesure, le problème du retour à la terre.

Que l'enseignement soit libre, mais que l'étude soit obligatoire: on n'a rien sans peine.

Que dans les trois ordres d'enseignement, les examens soient des sanctions d'effort et non simplement d'assiduité, car il y a des élèves qui "réunissent la paresse et l'exactitude," dirait Concourt.

Que tout enseignement, quel qu'il soit, ait surtout pour objet la formation intellectuelle, et alors, le diplôme accordé à l'élève, certifiant "qu'il a suivi les cours et qu'il a subi avec succès les examens sur ces cours", comportera une probabilité plus grande de savoir et d'aptitude.

On fournira ainsi à notre société des hommes qui n'ayant pas eu peur de l'effort, n'auront pas l'horreur des responsabilités; et de ces hommes-là, il n'y en aura jamais trop.

ALFRED MERCIL.

---

(1) L'abbé Emile Chartier dans un article intitulé: "Choses d'enseignement" paru dans la Revue Trimestrielle en août 1918, suggère des modifications et des réformes, dont la plupart auront comme conséquence immédiate de leur application, la nécessité d'un effort intellectuel plus intense chez nos élèves de l'enseignement secondaire.